

Résolution présentée par la délégation des États-Unis du Mexique

Thème	Droits humains et sociaux
Concerne	Intégration de nouveaux objets pénaux à la cour pénale internationale (CPI)
L'Assemblée Générale,	
Horriifiée	par la situation désastreuse dans laquelle le Mexique et de nombreux autres pays du globe se trouvent suite à la présence constante et banalisée de la criminalité sur leur territoire,
Constatant	qu'il existe de nombreuses conséquences sociales, économiques et politiques de la criminalité, qui freinent le développement adéquat des régions qui en sont touchées, coutant ainsi par exemple chaque année environ 22% du PIB national mexicain et qui favorise la corruption et affaiblit les mesures pénales mises en place car 95% des actes de corruption ne sont pas sanctionnés,
Consternée	par le fait que la Cour pénale internationale ne prend pas en compte et n'inclut pas suffisamment d'objets pénaux qui permettent de traiter de sujets qui ont des répercussions mondiales,
Félicitant	le Salvador pour les mesures qu'il a entrepris pour faire baisser son taux de criminalité, le faisant passer d'un pays gangréné par la criminalité à un pays pacifique notamment en baissant de 42% le taux de vols ainsi que de 53,8% le taux d'extorsion,
Décide	de modifier certains aspects de la Cour pénale internationale en : <ul style="list-style-type: none">- ajoutant de nouveaux objets pénaux à la compétence de la Cour pénale internationale, comme : le trafic illégal (de drogues, d'humains, etc.), la corruption ainsi que la fraude fiscale ;- créant un nouvel organe consultatif international, composé d'experts en droit, économie, histoire et d'autres domaines pertinents, qui sera chargé de définir les durées d'emprisonnement et les sanctions adaptées à chaque délit jugé ;- demandant aux États voulant coopérer avec cet organe une participation financière visant à créer de nouvelles infrastructures (prisons et tribunaux liés à la CPI, présents dans chaque région du monde) et à payer les nouveaux salariés (juges, gardes, policiers) qui seront nécessaires, ainsi que la mise en place de mesures de répression efficaces sur leur territoire.

Le texte français fait foi